

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Unifamiliale	●				
	H-2 : Bifamiliale					
	H-3 : Trifamiliale					
	H-4 : Multifamiliale, catégorie A					
	H-5 : Multifamiliale, catégorie B					
	H-6 : Maison mobile					
	C : COMMERCE					
	C-1 : De voisinage					
	C-2 : De quartier					
	C-3 : Service professionnel et spécialisé					
	C-4 : Local					
	C-5 : Régional					
	C-6 : Grande surface					
	C-7 : Divertissement					
	C-8 : D'amusement					
	C-9 : Récréotouristique					
	C-10 : Relié à l'automobile, catégorie A					
	C-11 : Relié à l'automobile, catégorie B					
	C-12 : De faible nuisance					
	C-13 : De forte nuisance					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Haute technologie					
	I-2 : Légère					
	I-3 : Lourde					
	I-4 : Extractive					
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables					
	P : PUBLIC					
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel					
	P-2 : Service public					
	P-3 : Infrastructure et équipement					
	A : AGRICOLE					
	A-1 : Culture		(2)			
A-2 : Élevage						
A-3 : Élevage en réclusion						
A-4 : Service et transformation			●			
A-5 : Consolidation résidentielle						
USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES						
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●	●	●		
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	/	1/2	1/2	
	Hauteur en mètres minimale/maximale	4/10	/	4/12	4/10	
	Largeur minimale (m)	9/7	/	10	/	
	Profondeur minimale (m)	8/8	/	/	/	
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	72/56	/	175	/	
	MARGES					
	Avant minimale (m)	9	9	9	9	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	/	/	/	/	
	Arrière minimale (m)	6	6	6	6	
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	(1)	(1)	(1)	(1)		
Profondeur minimale (m)	(1)	(1)	(1)	(1)		
Superficie minimale (m ²)	(1)	(1)	(1)	(1)		
DIVERS						
PIIA						
PAE						
Notes particulières	(4)	(4)	(4)	(4)		
NOTES						
(1) Voir les articles 61 et 62 du Règlement de lotissement (2) Voir les dispositions de la section 2 du chapitre 10 du Règlement de zonage (3) 2011 Abattoir (sauf la volaille) 4214 Garage d'autobus et équipement d'entretien 4219 Autres activités reliées au transport par autobus 422 Transport de matériel par camion 4841 usine d'épuration des eaux usées 5252 Vente au détail d'équipement de ferme 5511 Vente au détail de véhicules automobiles, usagés seulement 5594 Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et de leurs accessoires 5595 Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme 581 Restaurant 5983 Vente au détail de gaz sous pression 641 Service de réparation d'automobile 643 Service de réparation et entretien de véhicules légers et lourds 6996 Bureau d'information pour tourisme (4) Voir les dispositions de la section 1 du chapitre 12					Amendements	
					No. Régl.	Date
					1066-2-05 ¹	2005-12-09
					2002-06 ²	2006-09-13
					2004-07 ³	2007-08-03
					2006-08 ⁴	2008-05-14
					2014-13 ⁵	2014-01-07
					2021-17 ⁶	2017-12-21
					2022-18 ⁷	2018-10-16

¹ (article 2.1.1, règlement 1066-2-05, annexe « A »)

² (article 2.12.1, règlement 2002-06, annexe « D »)

³ (article 2.6.2, règlement 2004-07, annexe « C,3 »)

⁴ (article 2.12.1, règlement 2006-08, annexe « B »)

⁵ (article 2.8.1, règlement 2014-13, annexe « B-18 »)

⁶ (article 2.19.1, règlement 2021-17, annexe « B-1 »)

⁷ (article 2.32.2, règlement 2022-18, annexe « B-2 »)